

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_231121_13

L'an deux mille-vingt trois, le vingt et un novembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Isabelle PEDROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Gaëlle LEVEQUE, Christian RICARDO à Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE à Claude LAATEB, Marie Pierre CAUMES à Magali STADLER.

OBJET :	Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal de l'année 2023
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles,

VU la délibération n°CM_230328_17 du Conseil municipal du 28 mars 2023, relative au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2023,

VU la délibération n°CM_230411_14 du Conseil municipal du 11 avril 2023, relative aux APCP 2023 du budget principal,

CONSIDÉRANT que le bilan annuel d'exécution des APCP est présenté en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des Autorisations de Programme (AP) fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications, révision, annulation, clôture doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté lors du DOB pour l'année 2023 et la nécessité de mettre en cohérence les opérations gérées en APCP et le PPI de la collectivité,

CONSIDÉRANT que l'avancée de certains projets tend à modifier les montants des opérations et à réviser le montant des AP suivantes :

- amélioration énergétique du complexe Lutéva/Ramadier,
- aménagement des locaux du centre social,
- travaux cathédrale (MOD),
- concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le phasage des Crédits de Paiement (CP) des AP suivantes :

- amélioration énergétique du complexe Lutéva/Ramadier,
- aménagement des locaux du centre social,
- travaux cathédrale(MOD),
- opération façades 2022,
- opération façades 2023,
- rénovation énergétique école Vinas,
- mise en valeur du clocher,
- plan de rénovation énergétique du Centre Technique Municipal (CTM),

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une AP « opération façades 2024 »

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants de l'année 2023 du budget principal, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvement DM1	N° Opération	N°AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulée y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2023)	CP ouverts titre de l'exercice 2023	Restes à financer exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026
Initial	900	9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00	469 000,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
Révision proposée				300 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00
Nouveau montant				1 433 000,00	469 000,00	166 000,00	266 000,00	266 000,00	266 000,00
Initial	10000	10	Opérations façades 2022	54 720,00	0,00	30 720,00	24 000,00		
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-4 420,00	4 420,00		
Nouveau montant				54 720,00	0,00	26 300,00	28 420,00		
Initial	12000	12	Aménagement des locaux du Centre Social	971 948,11	410 948,11	561 000,00			
Révision proposée			Révisions de prix des marchés	34 572,00		34 572,00			
Nouveau montant				1 006 520,11	410 948,11	595 572,00			
Initial	13000	13	Amélioration énergétique du complexe Lutéva/Ramadier	1 014 453,21	343 453,21	671 000,00			
Révision proposée			Révisions de prix des marchés	7 354,00		7 354,00			
Nouveau montant				1 021 807,21	343 453,21	678 354,00			
Initial	15000	15	Rénovation énergétique école Gély	650 000,00	18 009,41	360 000,00	271 990,59		
Révision proposée									
Nouveau montant				650 000,00	18 009,41	360 000,00	271 990,59		
Initial	16000	16	Rénovation énergétique école Vinas	980 000,00	20 350,40	360 000,00	599 649,60		
Révision proposée			Selon avancement travaux			294 575,00	-294 575,00		
Nouveau montant				980 000,00	20 350,40	654 575,00	305 074,60		
Initial	17000	17	Travaux cathédrale (MOD)	394 598,08	177 598,08	217 000,00	0,00		
Révision proposée			Ajustement au montant final des travaux	-20 000,00		-20 000,00			
Nouveau montant				374 598,08	177 598,08	197 000,00	0,00		
Initial	18000	18	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 185 800,00	318 623,80	1 346 300,00	520 876,20		
Révision proposée									
Nouveau montant				2 185 800,00	318 623,80	1 346 300,00	520 876,20		
Initial		19	Espace Santé	3 674 367,98	3 584 367,98	90 000,00			
Révision proposée									
Nouveau montant				3 674 367,98	3 584 367,98	90 000,00			
Initial	22000	22	Aménagement mobilités douces	747 345,00	11 385,00	33 345,00	351 307,00	351 308,00	
Révision proposée									
Nouveau montant				747 345,00	11 385,00	33 345,00	351 307,00	351 308,00	

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20231121-lmc18140-DE-1-1
Date de télétransmission : 22/11/23
Date de réception préfecture : 22/11/23

Initial	23000/ 23001/ 23002	23	Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 679 000,00	102 608,59	125 000,00	600 000,00	925 695,70	925 695,71
Révision proposée									
Nouveau montant				2 679 000,00	102 608,59	125 000,00	600 000,00	925 695,70	925 695,71
Initial	24000	24	Mise en valeur du clocher	612 185,00	0,00	84 300,00	100 000,00	427 885,00	
Révision proposée			Travaux décalés à 2024			-84 300,00	84 300,00		
Nouveau montant				612 185,00	0,00	0,00	184 300,00	427 885,00	
Initial	25000	25	Centre aquatique NAUTILIA	1 200 000,00	8 758,01	40 000,00	575 621,00	575 620,99	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 200 000,00	8 758,01	40 000,00	575 621,00	575 620,99	
Initial	26000	26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 093 000,00	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 293 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 093 000,00	
Initial	27000	27	Requalification Parc municipal	1 500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 350 000,00	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 350 000,00	
Initial	28000	28	Aménagement city stade Grezac	1 042 856,00	2 856,00	40 000,00	500 000,00	500 000,00	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 042 856,00	2 856,00	40 000,00	500 000,00	500 000,00	
Initial	38000	38	Plan rénovation énergétique CTM	900 000,00	0,00	540 000,00	360 000,00		
Révision proposée			Travaux non commencés / uniquement MOE			-489 126,00	489 126,00		
Nouveau montant				900 000,00	0,00	50 874,00	849 126,00		
Initial		43	Opérations façades 2023	60 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
Révision proposée			Selon avancement dossiers			3 420,00		-3 420,00	
Nouveau montant				60 000,00	0,00	3 420,00	30 000,00	26 580,00	
Initial		44	Opérations façades 2024	60 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
Révision proposée									
Nouveau montant				60 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
			TOTAUX	21 475 199,38	5 467 958,59	4 606 740,00	4 712 715,39	5 546 089,69	1 191 695,71

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE